

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2020-123

DEUX-SÈVRES

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DRFIP 44

79-2020-09-24-004 - SKM_C250i20092506320 (2 pages)

Page 3

DRFIP 44

79-2020-09-24-004

SKM_C250i20092506320

arrêté portant subdélégation de signature de Mme PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité (Domaines pour le département des Deux-Sèvres)



Liberté Égalité Fraternité



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

> Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'arrêté n° 79-2020-02-03-038 du 03 février 2020 du préfet des Deux-Sèvres donnant délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique.

ARRETE

ARTICLE 1: SUCCESSIONS

1°) Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion publique, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département des Deux-Sèvres.

- 2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Marc BOUCHET, la délégation de signature est exercée par :
- M Patrick AUTUN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,
- M Marc LE VOURCH, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des missions domaniales,
- Mme Brigitte LE BOT, inspectrice des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés
- 3°) En ce qui concerne les attributions visées ci-dessus, la délégation de signature conférée à Jean-Marc BOUCHET sera exercée, à défaut des fonctionnaires visés au 2°), par :
- Mme Sarah LEROYER MOULIN, Inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sylvie COLLIER, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Dominique TARIN, contrôleuse des Finances publiques,
- M Laurent GUERIN, contrôleur des Finances publiques,
- M Pascal CHISSON, contrôleur des Finances publiques,
- M Jean-Luc LE CALVEZ, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Marie-Bernadette RODULFO, contrôleuse des Finances publiques

<u>ARTICLE 2</u>: Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3: L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégataires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et qui prendra effet rétroactivement au 01 septembre 2020.

À Nantes, le 24 septembre 2020

Pour le préfet des Deux-Sèvres, et par délégation, L'administratrice générale des Finances publiques, directrice Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-atlantique

Véronique PY